

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION A INTERVENIR
ENTRE L'ETAT, L'ASSOCIATION ESPACE ET LA VILLE RELATIVE AU CAFE-
MUSIQUES "LA CLE DE SI"

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la convention à intervenir entre l'Etat, l'Association Espace et la Ville, relative au café-musiques "La Clé de Si", situé au sein du complexe éducatif et culturel 2, rue Marc Sangnier à Yerres.

Cette convention a pour objet de définir les activités du café-musiques qui aura une gestion spécifique dans le cadre des activités organisées par l'Association Espace.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du Maire

APRES en avoir délibéré

A la majorité des voix (2 abstentions M. GOSSIOME, M. MIRIGAY)

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre :

- l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de l'Essonne
- l'Association ESPACE, représenté par son Président, Monsieur Albert RAINGEVAL
- La commune de YERRES, représentée par son Maire, Marc LUCAS,

relative au café-musiques "La Clé de Si", situé au sein du complexe éducatif et culturel 2, rue Marc Sangnier à Yerres.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,



RECU LE

24.FEV.1995

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

validé exécutoire par le Maire en vertu
de la réception en Sous-Préfecture
le 24.2.1995
et de la publication
le 2.2.1995

POUR LE MAIRE :

PAR DÉLÉGATION
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

